

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

ACTION SOCIALE – AIDES À L'INSTALLATION

BIR n° 6 du 16 octobre 2017
Réf : DPATSS 3

AIDE À L'INSTALLATION (CIV)

Les agents affectés, à la rentrée 2017, en établissement relevant de l'éducation prioritaire et devant faire face à des frais d'installation peuvent bénéficier d'une aide. La demande doit être déposée à la DPATSS 3 avant le 17 novembre 2017.

Je vous invite à vous reporter à la fiche d'information ci-jointe, également disponible sur le site internet de l'académie (rubrique « personnels »).

AIDE A L'INSTALLATION DANS LE PAYS DE GEX

Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, nouvellement affectés dans le Pays de Gex (enseignant ou personnel non enseignant, du 1^{er} ou 2nd degré de l'enseignement public) peuvent bénéficier d'une aide à l'installation sous conditions. La demande doit être déposée à la DPATSS 3 avant le 17 novembre 2017.

Je vous invite à vous reporter à la fiche d'information ci-jointe, également disponible sur le site internet de l'académie (rubrique « personnels »).

AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS AFFECTÉS EN ÉTABLISSEMENTS DIFFICILES (CIV)

Ce dispositif ministériel d'aide à l'installation et à l'équipement s'adresse aux agents affectés dans les établissements difficiles et exposés à des frais d'équipement et d'installation.

Bénéficiaires :

- les fonctionnaires de l'État titulaires ou stagiaires en activité
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- les assistants d'éducation (AED)
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) recrutés par les services déconcentrés ou par les établissements publics locaux d'enseignement.

Les agents bénéficiant d'un logement de fonction ainsi que les personnels accédant à la propriété sont exclus de ce dispositif, ainsi que les apprentis.

Montant : 650 €

Conditions d'attribution :

- le déménagement doit être la conséquence directe de l'affectation ;
- être affecté dans un établissement difficile appartenant à l'une des listes suivantes et y effectuer la majeure partie des fonctions :
 - établissements en REP et REP+
 - quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ne pas bénéficier d'une autre aide à l'installation ;
- disposer d'un revenu fiscal de référence pour l'année n-2 inférieur ou égal à 16253 € pour un revenu ou 23636 € pour deux revenus ;
- ne pas être éligible à l'AIP et à l'AIP Ville (consulter le site <https://www.aip-fonctionpublique.fr>).

Les demandes doivent être déposées, avant le 17 novembre de l'année en cours, auprès du bureau DPATSS 3 du rectorat de l'académie de Lyon - 92, rue de Marseille – 69364 LYON CEDEX 07 (gestionnaire : Mme Patricia Bonillo Tél. 04 72 80 60 59).

AIDE À L'INSTALLATION DANS LE PAYS DE GEX ASIA

Cette aide est destinée à favoriser l'installation dans le Pays de Gex.

Bénéficiaires :

Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, nouvellement affectés dans le Pays de Gex (enseignant ou personnel non enseignant, du 1^{er} ou 2nd degré de l'enseignement public).

Ne sont pas concernés : les personnels logés par nécessité de service ou résidant déjà dans le Pays de Gex, ainsi que les personnels accédant à la propriété.

Montant : 650 €

Pour un couple affecté ensemble dans ce secteur, une seule aide sera accordée.

Conditions d'attribution :

- Etre affecté à la rentrée scolaire dans un établissement d'enseignement public du Pays de Gex (répertorié en annexe) ;
- Accéder à un logement locatif, appartenant au parc privé des locations du Pays de Gex (les logements attribués par la mairie ou le SIVOM, SEMCODA n'ouvrant pas droit) ;
- Ne pas bénéficier d'une autre aide à l'installation.

Démarche :

Compléter le formulaire de demande et joindre les pièces justificatives.

Adresser le dossier complet avant le 17 novembre de l'année en cours :

**Rectorat de l'académie de Lyon
DPATSS 3 – Action sociale
92, rue de Marseille BP 7227
69354 LYON CEDEX 07**

Contact rectorat : 04 72 80 64 76

N-B : Une permanence du service social des personnels de l'Ain est assurée chaque mois au lycée international de Ferney-Voltaire. Un rendez-vous peut être pris par téléphone au 04.26.37.70.01 avec le secrétariat du service social (mercredi matin et jeudi).

Liste des Etablissements - Circonscription PAYS DE GEX

SECOND DEGRÉ

Collège Marcel Anthonioz DIVONNE LES BAINS
Collège International FERNEY VOLTAIRE
Lycée International FERNEY VOLTAIRE
Collège Le Turet GEX
Collège Le Joran PREVESSINS MOENS
Collège Jacques Prévert SAINT GENIS POUILLY
Collège de Péron PERON

PREMIER DEGRÉ

Ecoles Primaires + maternelles

Ecole de Challex CHALLEX
ECOLE VOUVRAY CHATILLON EN MICHAILLE (PAYS DE GEX SUD)
Ecole de Chevry CHEVRY
Ecole de Collonges COLLONGES
Ecole de Crozet CROZET
Ecole Roger Vaillant FARGES
Ecole Echenevex ECHENEVEX
Ecole Arbère DIVONNE
Ecole Pierre Longue LANCRANS (pays de gex sud)
Ecole d'Ornex ORNEX
Ecole de Péron PERON
Ecole de Pougny PUGNY
Ecole de St Jean de Gonville SAINT JEAN DE GONVILLE
Ecole les Génévriers SAUVERNY
Ecole de Segny SEGNY
Ecole de Sergy SERGY
Ecole de Vesancy VESANCY
Ecole Bobby Lapointe SAINT GENIS POUILLY
Ecole de Pregnin SAINT GENIS POUILLY
Ecole Vesenex-Crassy DIVONNE

Ecoles Élémentaires

Ecole de Cessy CESSY
Ecole du Centre DIVONNE
Ecole Florian FERNEY-VOLTAIRE
Ecole Jean-Calas FERNEY-VOLTAIRE
Ecole Intercommunale PREVESSIN MOENS
Ecole Parozet GEX
Ecole Perdtemps GEX
Ecole Vertes Campagnes GEX
Ecole Jura SAINT GENIS POUILLY
Ecole le Lion SAINT GENIS POUILLY
Ecole les Gentianes THOIRY
Ecole Yves de Tonnac Versonnex
Ecole les Grands Chênes PREVESSIN MOENS
Ecole la Bretonnière PREVESSIN MOENS

Ecoles maternelles

Ecole de Cessy mat Cessy

Ecole du Centre mat Divonne

Ecole Florian mat Ferney-Voltaire

Ecole Jean-Calas mat Ferney-Voltaire

Ecole Intercommunale mat PREVESSIN MOENS

Ecole Parozet mat Gex

Ecole Perdtemps mat Gex

Ecole Vertes Campagnes mat Gex

Ecole Jura mat SAINT GENIS POUILLY

Ecole le Lion mat SAINT GENIS POUILLY

Ecole les tourterelles Thoiry

Ecole Bois Chatton Versonnex

Ecole les Grands Chênes mat PREVESSIN MOENS